

Cercle d'Histoire  
d'Archéologie et de  
Folklore d'Uccle et  
environs A.S.B.L.

Geschied-en Heemkundige  
Kring van Ukkel en  
omgeving V.Z.W.

rue Robert Scott,9  
1180 BRUXELLES

tél:376.77.43

CCP.000-0062207-30

Robert Scottstraat, 9  
1180 BRUSSEL

tel:376.77.43

PCR. 000-0062207-30

INFORMATIONS - BERICHTEN

SEPTEMBRE 1996 - N° 136  
BULLETIN BIMESTRIEL

SEPTEMBER 1996 - Nr 136  
TWEEMAANDELIJKS TIJDSCHRIFT

NOS PROCHAINES ACTIVITES.

Signalons tout d'abord que le 30<sup>e</sup> anniversaire de notre cercle sera fêté le dimanche 13 octobre prochain et sera donc marqué par un rallye suivi d'un buffet campagnard (voir feuillet séparé).

Nos lecteurs trouveront aussi à l'occasion de notre 30<sup>e</sup> anniversaire, en annexe au bulletin "UCCLENSIA" une 4<sup>e</sup> table analytique reprenant les matières traitées dans nos bulletins durant les années 1991 à 1995. Nous remercions en particulier Melle Hélène Huwaert qui a bien voulu assurer la confection de cette table.

Par ailleurs, comme nous le faisons depuis plusieurs années, notre cercle participera activement aux journées du patrimoine les 14 et 15 septembre prochain, en présentant cette fois le site du Neckersgat qui n'a pas encore figuré, jusqu'à présent, au programme de ces journées.

LES JOURNEES DU PATRIMOINE.

Les journées du Patrimoine auront donc lieu cette année à Bruxelles les samedi 14 et dimanche 15 septembre prochain, entre 10 et 18H.

Nous avons choisi de montrer cette année le site du Neckersgat, site classé d'ailleurs, qui de tous temps a constitué un élément exceptionnel du paysage ucclois.

Le sommet du promontoire est occupé depuis le milieu du siècle dernier par le château de Neckersgat construit par Marie-Thérèse de Gaucheret englobé aujourd'hui dans les constructions de l'Institut National des Invalides (I.N.I.).

Le château conserve encore des pièces dignes d'intérêt, et nous y disposerons des panneaux explicatifs, et nous l'espérons, divers objets archéologiques trouvés aux environs.

Aux alentours se distinguent une ancienne zone forestière, comprise dans le parc de l'Institut, l'ancien moulin sauvé de justesse de la destruction en 1968, le cours du Geleytsbeek que l'Administration Communale d'Uccle va réhabiliter incessamment (peut-être cela sera-t-il chose faite lors des journées du Patrimoine) et divers sites archéologiques fouillés par feu Pierre Claes.

.../..

Des promenades guidées seront organisées vers ces divers endroits à 10h, 11h, 14h, 15h, 16h et 17h, le samedi et le dimanche.

L'I.N.I est accessible normalement en voiture (36 avenue Achille Reisdorff), sauf affluence exceptionnelle. Il importe cependant de permettre le passage des véhicules de secours (ambulances en particulier).

L'Institut peut également être atteint à partir de la gare de Calevoet (tram 55 - bus 38, 41, 43, UB et UH), à partir de l'arrêt "Van Oppem", rue de Stalle (trams 18 et 91) et à partir de l'arrêt Keyenbempt, rue de l' Etoile (tram 55).

Vu l'étendue du site, nous souhaitons comme l'an passé pouvoir disposer du plus grand nombre possible de volontaires pouvant canaliser et guider les visiteurs, ne fut-ce que durant un temps limité. Nous leur demandons de bien vouloir prendre contact avec Mme Pierrard (tél: 376.77.43) et les remercions à l'avance.

#### NOTRE VISITE A RHODE.

Notre visite à Rhode, le 19 mai dernier groupait une vingtaine de participants. Ce fut l'occasion de visiter tout d'abord l'église Saint-Genèse dont la partie antérieure eût de même que les églises d'Uccle Saint-Pierre et de Linkebeek, Marie-Thérèse de Bousies, abbesse de Forest, comme maître d'oeuvre.

Ce fut l'occasion également, pour certains tout au moins, de faire connaissance avec la vallée du Kwadebeek et aussi avec le ravin de la rue au Bois, récemment réaménagé.

#### NOTRE PROMENADE A TERVUEREN.

C'est une quinzaine de membres qui s'étaient joints à ceux d'Environnement-Rhode pour suivre M. Maziers le long d'un parcours qui nous fit passer notamment devant les fouilles de l'ancien château de Tervueren, les mégalithes dits "de Duysbourg", la "Maison espagnole", la porte de Louvain et le château de Tervueren, tous ces éléments commentés de façon approfondie par notre guide.

#### LA REHABILITATION DU GELEYTSBEEK.

Au moment où nous rédigeons le présent bulletin, les travaux de réhabilitation du Geleytsbeek ont été entamés. On se souviendra que ces travaux permettront de rendre au lit du ruisseau les eaux provenant du Kinsendael et ce depuis la chaussée d'Alsemberg jusqu'à la rue de l'Etoile, avec un débit estimé à 440m<sup>3</sup>/jour. Cela permettra dès lors de réhabiliter cette partie du ruisseau réduit aujourd'hui à très peu de chose, et pourrait permettre la reconstitution de l'ancien moulin du Neckersgat.

#### LA PROPRIETE DELVAUX (Bois de GROOTE LOUTSE).

Nous reproduisons ci-après un article paru dans BRAVO - UCCLF. Nous déplorons vivement pour notre part la délivrance d'un permis d'urbanisme (permis de bâtir) en contradiction complète avec l'avis unanime de la Commission de Concertation d'Uccle et celui de la Commission des Monuments et des Sites. Nous voulons espérer que la demande d'annulation introduite par le Collège des Bourgmestres et Echevins d'Uccle auprès du Conseil d'Etat aboutira.

TRAVAUX RUE DU COQ.

Les travaux préparatoires à un important *lotissement* sur la zone maraîchère bordant la rue du Coq ont été entamés. A l'heure présente le talus arboré qui bordait cette rue a été totalement détruit ainsi qu'une partie des jardins potagers couvrant cette zone.

TRAVAUX RUE DU DOYENNE.

Ces travaux ont inclus la destruction d'une bonne moitié du jardinet devant la bibliothèque communale au profit de la circulation et du parking des voitures. Jusq'à présent le mur de clôture côté rue et les 4 arbres qu'il longeait ont été préservés. Ces importants travaux n'ont jamais fait l'objet de concertation!

MASSACRE AU PLATEAU ENGELAND.

Nous reproduisons ci-après un article paru dans le n° 23 (été 1996) du bulletin de la Ligue des Amis du Kauwberg (Le canard déchaîné du Kauwberg), faisant état d'un abattage systématique et sans autorisation préalable sur une zone d'environ 1 Ha bordant le chemin du Puits. La poursuite de l'opération a pu heureusement être bloquée suite aux réclamations des riverains.

NOUS AVONS RECU.

- le fascicule n° 36 de "Glanure au fil du temps - Braine-l'Alleud et son histoire", organe de l'Association du Musée de Braine-l'Alleud.

René Pede y termine une étude consacrée à Bois-Seigneur Isaac. Cet auteur signale l'existence à la Bibliothèque Royale d'un document donnant des fragments de la généalogie de la famille de Dave ou de Davre (B.R. Manuscrit G 789 f° 115 Eckman, généalogies).

On sait que Renée de Mailly, épouse de Wernier de Dave est citée comme Dame de Stalle en 1586. Anne-Jeanne de Davre est Dame de Stalle en 1625. Elle cède ses droits en 1635 à son beau-frère François -Lamoréal de Sainte Aldegonde, époux d'Agnès de Davre (voir: Court historique du hameau de Stalle sous Uccle par H. de Pinchart, en supplément au n° 76 d'Ucclesia).

Nous avons reçu également:

- le fascicule 12 (1995) de Tradition Wallonne, intitulé "Le temps qu'il fait" (246 pages), donnant une foule d'expressions dialectales et de dictons relatifs aux phénomènes météorologiques;

- la monographie n°9 de la collection "Tradition Wallonne" intitulée "De Marie de Hongrie aux Gilles de Binche" (Binche 1995 - 246 pages). L'auteur Samuel Glotz y démontre que la tradition des Gilles ne remonte pas avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et qu'elle ne peut être rapportée aux fêtes données à Binche en 1549 par Marie de Hongrie.

.../...

CHUTES DE BOMBES VOLANTES.

M. Raymond Delcommune, av. de la Fauconnerie 33 - 1170 Bruxelles, tél: 660.49.79, souhaiterait obtenir des témoignages vécus relatifs à la chute de bombes volantes (V 1 ou V 2) sur Bruxelles et environs en 1944/1945). Merci à ceux qui pourraient le satisfaire!

DESSINS DE PAUL VITZTHUMB.

A l'initiative de notre membre M. Jean Lowies, notre cercle a acquis de la bibliothèque royale des reproductions photographiques de 7 dessins de cet auteur représentant des sites uclois au début du siècle dernier. Ces dessins viendront s'ajouter aux quatre reproductions que notre cercle possédait déjà. Nous reviendrons ultérieurement sur ce musicien dessinateur, déjà évoqué par M. Lorthiois.

CHEMINS ET SENTIERS PIETONNIERS.

Le numéro 88 de "Infor ADESA", organe de cette association contient l'entrefilet suivant:

" CHEMINS, UN PASSAGE OCCASIONNEL SUFFIT.  
 " 13/1/1994 Une date importante pour la sauvegarde des chemins vicinaux. La Cour de cassation a en effet jugé qu'il était illégal de restreindre la notion d'usage public d'un chemin vicinal au passage habituel du public. En effet, il y a toujours usage public, même s'il n'y a passage qu'occasionnellement.  
 " Si un tiers veut acquérir un chemin, ou une portion de chemin, il faudra qu'il y prouve l'absence totale de passage pendant 30 ans.  
 " Si nous voulons maintenir l'existence de nos chemins vicinaux, pour nous et les générations futures, il suffit donc de les emprunter occasionnellement. Une rotation dans leur entretien et leur fréquentation permettra d'éteindre toute possibilité de suppression par prescription acquisitive.

MONUMENT CLASSE.

Par arrêté du 15 février 1996, ont été classées les façades, toitures et certaines portes intérieures de l'immeuble sis chaussée de Neerstalle 327 à Forest.

MONUMENT PROTEGE.

Par arrêté du 7 mars 1996, l'église des Pères Barnabites, sise avenue Brugmann n° 119-121 à Forest a été inscrite à la liste de sauvegarde.

HET VERKOOP VAB HET HOF TE PERK TE LINKEBEEK.

Op 24 juni 11, had plaats, ten verzoeke van het O.C.M.W. van de stad Brussel, de openbare verkoop van het hof te Perk. Deze werd door de fundatie "Ter Kisten" (ten voordele van het Groot begijnhof van Brussel) herbouwd in 1772.

Tot nu toe en gedurende bijna 6 eeuwen, werden de inkomsten van de hoeve aan weldadige, filantropische of sociale doeleinden gewijd.

De hoeve werd verkocht, met een totale oppervlakte van 2ha 62a 50ca, waarvan een ukkelse perceel.

## Une nouvelle association voit le jour : Les "Amis du Cimetière du Dieweg à Uccle"

C'est une innovation en Belgique : une association vient d'être créée dans le but d'oeuvrer à la sauvegarde et à la mise en valeur d'un ancien cimetière : la magnifique nécropole ucquoise du Dieweg.

### Un patrimoine remarquable

Le cimetière présente un grand intérêt au point de vue des personnalités inhumées : baron Lambert, famille Allard, Isabelle Gatti de Gamond, Hergé,... et des notabilités locales : Adrien Bruneau et ses "deux Alice", les bourgmestres Dolez, De Fré, la famille Herinckx, le célèbre docteur Clerx,... La diversité des styles des monuments funéraires, souvent signés de grands noms (Horta, Maquet,...) rend la promenade au cimetière tout aussi magnifique pour les yeux du visiteur qu'intéressante au point de vue de l'évolution de l'art et des pratiques funéraires.

Enfin, une végétation de recolonisation a peu à peu reconquis le cimetière désaffecté, entraînant une biodiversité absolument remarquable. Plantes médicinales, orchidées, espèces rares s'y épanouissent, au grand bonheur des scientifiques et des promeneurs.

### Un site protégé mis en péril

Bien logiquement, le cimetière a été placé en zone d'espace vert au Plan régional de développement, avec de strictes conditions de conservation. Il fait également l'objet d'une procédure de classement, ce qui le protège temporairement jusqu'à la clôture du dossier qui devrait intervenir d'ici fin 1996.

Hélas, en mars dernier, la commune d'Uccle a décidé de remettre en activité le cimetière désaffecté en escomptant d'importantes rentrées financières. Ce plan communal de réouverture partielle du cimetière ignore les outils légaux protégeant le site; son application entraînerait la destruction de nombreux monuments funéraires, parmi lesquels l'obélisque des frères Carsoel, comme la disparition de végétaux remarquables.

### Ainsi sont nés les ACiDU

Les démarches individuelles d'habitants auprès de la commune s'étant vues opposer une fin de non-recevoir, ceux-ci ont décidé de se doter d'une visibilité officielle et d'une bonne organisation sous la forme d'une association sans but lucratif. Les chevilles ouvrières en sont divers historiens, historiens d'art et botanistes passionnés par le patrimoine funéraire. L'association a reçu à ce jour le soutien et la collaboration d'Inter-Environnement Bruxelles, Pétitions-Patrimoine, de l'Association des Comités de Quartiers ucquois (ACQU)... sans oublier le Cercle d'Histoire et d'Archéologie d'Uccle ! Des personnalités de tous horizons ont accepté de cautionner l'entreprise : ce Comité de soutien a l'honneur de compter dans ses rangs notamment Monsieur l'Abbé Gabriel Ringlet, Vice-recteur de l'UCL, Madame Françoise Aubry, Conservatrice du Musée Horta, des professeurs Martin Tanghe, Bernard Jouret (ULB), François Ost (Facultés Universitaires Saint-Louis), du docteur Jacques Sténuît, président des Amis de la Forêt de Soignes,...

### Des résultats très encourageants

Les ACiDU ont publié un mémoire, disponible sur demande. Celui-ci contient une analyse juridique du plan communal de réouverture du cimetière, l'évaluation des coûts du classement du site, la présentation du "plan Phénix" qui propose des mesures alternatives de réaffectation du cimetière respectant à la fois la légalité et l'intégrité du cimetière, sous condition que le produit financier ainsi engendré soit affecté à l'entretien et la gestion du cimetière. Une pétition, actuellement clôturée, appuyait ce travail qui a été adressé aux autorités régionales et communales ainsi qu'à la presse.

Une excellente nouvelle vient de récompenser ces efforts : la tutelle de la Région, dont la mission est de vérifier la légalité des décisions des 19 communes bruxelloises, vient d'annuler l'intégralité du plan communal, écartant dès lors toute menace immédiate de destruction du site.

### Les projets des ACiDU

Tout n'est cependant pas gagné : il reste à convaincre le Gouvernement bruxellois de voter en faveur du classement du cimetière. La commune d'Uccle va travailler à l'élaboration d'un nouveau plan de réouverture du cimetière... à suivre de près. Et puis, quand la sauvegarde sera acquise, il faudra songer à la lutte contre le vol et le vandalisme, à l'entretien des tombes abandonnées, à l'étude et la publication de ce patrimoine magnifique.

### Si notre action vous intéresse

Les ACiDU ouvrent largement leurs rangs à toute personne de bonne volonté qui estime que le cimetière du Dieweg mérite d'être préservé. Une cotisation de 200 francs vous permet de recevoir notre bulletin d'information, "L'Ange Gardien du cimetière du Dieweg". 500 francs, mille francs (ou plus !) vous permettent en outre d'assister à nos assemblées générales (Compte n° 001- 2866606-41). Des coups de main concrets ou des suggestions de votre part sont accueillies avec la plus grande reconnaissance.

Pour tout savoir sur les ACiDU ou recevoir le bulletin, n'hésitez pas à prendre contact :

Brigitte VERMAELEN - 8, rue De Broyer 1180 Bruxelles - 332 07 29 (répondeur)

Brigitte VERMAELEN,

Administratrice des ACiDU

## Infos

### **PRESSION OU MAGOUILLE : LA REGION NE TIENT PAS COMPTE DE L'AVIS DE LA COMMUNE ET DE SES HABITANTS SUR LE LOTISSEMENT DE LA PROPRIETE DELVAUX**

La Commune a pris connaissance le 19 juillet 1996 du permis d'urbanisme délivré par le Fonctionnaire-Délégué à la S.A. Domaine de la Hêtraie pour la construction de cinq immeubles comprenant au total 41 logements sur l'ancienne propriété Delvaux.

La demande de permis d'urbanisme relative à ce projet avait été introduite en 1993. Lors de l'enquête publique organisée à ce sujet du 20 septembre 1993 au 4 octobre 1993, 263 habitants du quartier protestèrent contre cette demande.

La Commission de Concertation a remis un avis défavorable unanime le 16 novembre 1993. La Commune a transmis le dossier au Fonctionnaire-Délégué le 14 décembre 1993, comme la loi le lui oblige.

La Commission Royale des Monuments et Sites a émis un avis défavorable sur ce projet le 5 janvier 1994. Mais l'avis défavorable unanime de la Commission de Concertation du 16 novembre 1993 a été infléchi plus de deux ans plus tard (le 10 janvier 1996) en un avis divergeant, les services Urbanisme et Monuments et Sites de l'Administration Régionale de l'Aménagement du Territoire et du Logement se prononçant favorablement sous réserves, la Commune, l'IBGE et la SDRB maintenant l'avis défavorable initial.

Malgré des courriers du 2 juillet 1996 au Fonctionnaire-Délégué et au Ministre Hasquin rappelant l'opposition de la Commune à cette demande, le Fonctionnaire-Délégué a délivré le permis de bâtir.

La Commune estime, par la voix de Marc Cools, Echevin de l'Urbanisme, outre les problèmes de fond que pose cette demande de permis, qu'en délivrant de la sorte un tel permis au terme de cette procédure, le Fonctionnaire-Délégué a commis un abus de pouvoir-lésant à la fois le Collège dans

son pouvoir de décision en matière de permis d'urbanisme, le Conseil communal dans ses décisions de faire élaborer puis d'approuver le dossier de base d'un PPAS incluant notamment la propriété, la population locale qui avait, en vertu de l'article 55 de l'ordonnance du 29 août 1991, sollicité l'élaboration du PPAS.

Le permis délivré est nuisible au bon aménagement de l'ex-propriété Delvaux. Il est en contradiction avec les options du dossier de base du Plan Particulier d'Affectation du Sol n° 59 du quartier Vanderaey adopté à l'unanimité par le Conseil communal.

A noter d'autre part que le permis délivré ne tient même pas compte de la plupart et des plus importantes conditions qui assortissaient l'avis favorable émis par les services régionaux de l'Urbanisme et des Monuments et Sites lors de la Commission de Concertation du 10 janvier 1996 et Marc Cools, courroucé, et on le serait à moins, conclut : "Les immeubles dont la construction est autorisée sont implantés de manière inadéquate par rapport au site et sans tenir compte du relief. Leur architecture est massive et en discordance avec l'architecture du quartier. Ils entraînent pour deux d'entre eux un déboisement important et excessif du sous-sol. Trois des cinq immeubles sont implantés trop près de la zone classée et porteront atteinte à celle-ci. Un zone de recul de 8 mètres par rapport au site classé comme le prévoit le dossier de base du PPAS n'est pas respectée. Une réelle protection des arbres que le projet dit maintenir n'est pas assurée. La "villa-château" existante que la Commission Royale des Monuments et Sites souhaite voir maintenue est démolie et remplacée par un nouveau bâtiment dont la superficie est quatre ou cinq fois plus importante que la bâtiment existant. La démolition du bâtiment existant et la construction de ce nouveau bâtiment ne sera pas sans effet sur la jeune hêtraie qui longe l'avenue Van Zuylen."

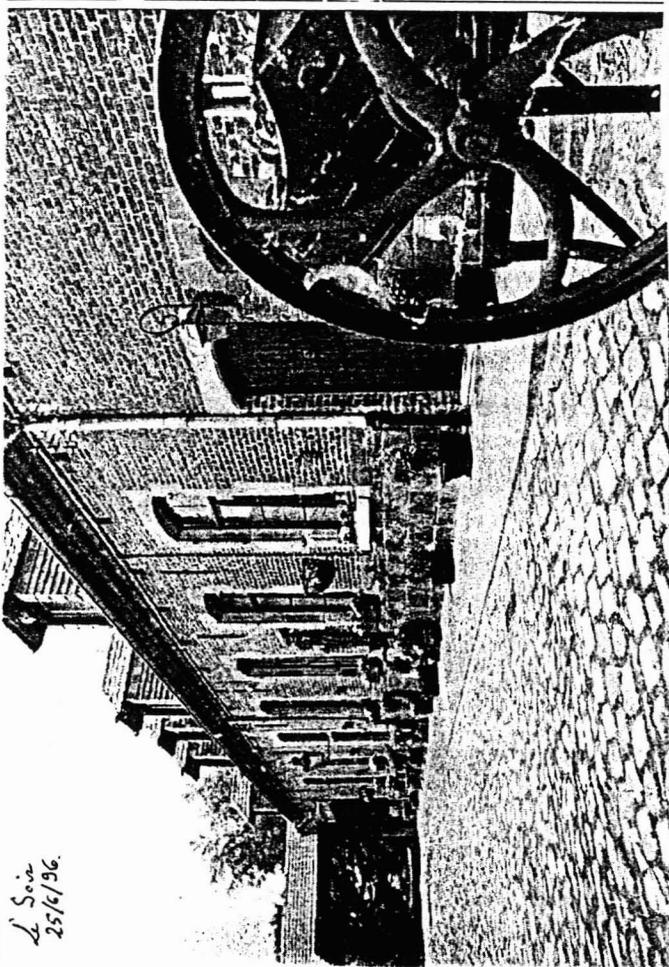
Et la Commune de passer à l'offensive afin de privilégier un aménagement du site compatible avec la philosophie d'aménagement approuvée par le dossier de base du PPAS n° 59. Le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé en sa séance du 23 juillet 1996 de s'opposer au permis délivré par l'introduction d'une demande de suspension et d'annulation de ce permis devant le Conseil d'Etat.

Nul doute que dans cette matière particulièrement délicate, les pressions ont dû être multiples. Tout le monde a-t-il pu y résister ? La question mérite d'être posée au nom de l'intérêt général et de la démocratie.

H. G.

Extrait de "BRAVO UCCLE" n° 346 - 16 août 1996

L. Soix  
25/6/96.



Pas question de transformer terres et ferme de Perk en lotissement. Tout est classé et le fermier est compris dans le prix! Photo Pierre Hammaert.

## La ferme de Perk a été adjugée à 22 millions dans la plus parfaite confusion Un bijou de famille bien mal vendu

**Foire d'empoigne pour une ferme classée à Linkebeek. La vente publique fut houleuse et surréaliste.**

**U**n scandale! une mascarade! La vente de la ferme classée de Perk, à Linkebeek, ce lundi, à la maison des Notaires de Bruxelles, s'est achevée dans une confusion inouïe. Instruant la vente, maître Pierre-Edouard Noteris dut faire face à une horde d'acheteurs déçus, de juristes déchainés, de notaires courroucés face au manque d'assurance de leur jeune confrère et de curieux ravis d'avoir effectué ce déplacement.

me, en 1.772. Elle appartenait jusqu'à hier au CPAS de Bruxelles. Sa localisation est d'autant plus remarquable que la ferme de Perk est la seule en activité à la frontière de Bruxelles. Sud-ouest, elle délimite, puis que les terres, en zone classées, sont en partie situées à Uccle. Mise à prix de cette vente, unique pour l'édifice et 2,6 hectares en zone agricole: 14 millions avec l'obligation pour l'acheteur de poursuivre le bail ferme, qui vient à échéance en 2007.

Implantée en surplomb de la rue de Perk et du Verrewinkel, ce magnifique édifice rural classé n'a pas manqué de faire rêver des centaines de néoruraux en quête d'Eden à une encablure de Bruxelles. Et il semble héu- reux, cet homme qui vient de s'adjuger le bien pour 21,6 millions. Il embrasse même sa compagnie avant de gagner l'es- trade pour signer la promesse d'achat. Joie éphémère. Après une première intervention, Philippe Dubuc, notaire débarqué de Philippeville, «édifié par la mé- connaissance de la loi sur les baux à ferme», se lève, monte au créneau et rappelle son con- frère à l'ordre.

— Le fermier vient de refuser publiquement son droit de pré-emption. Vous devez donc con- tinuer les enchères, monsieur. C'est la loi.  
Le notaire hésite, opine du chef. L'acheteur, désabusé, sort son GSM, appelle vraisemblable- ment son avocat.  
— J'offre 21,650 millions, lance un autre candidat. Les offres affluent à nouveau. Maître Note- ris accède: — 21,650 millions une fois, deux fois...

— Je demande une interruption de séance, demande le nouvel acheteur. Pause. Les esprits s'échauffent, les GSM sonnent, la vente reprend. Le fermier, n'y comprenant goutte, s'estime lé- gitime et demande finalement de pouvoir exercer son droit de préférence dans les dix jours. Le notaire revient sur sa déci- sion et lui accorde! Les noms d'oiseaux volent. Le premier acheteur fait une offre superveu- rée. Le deuxième, provocateur, Nitre... un franc de plus. Maître Noteris s'énerve et refuse l'en- s'approche, menaçant: — Vous ne pouvez pas modifier les règles en cours de jeu. Cette

offre est valable. Vous êtes un incapable! Vu l'ambiance qui ré- gne ici, reportez cette vente à septembre!

— Non, nous finirons cette ven- te, dit-elle durer toute la nuit! Les deux hommes manquent d'en venir aux mains — Je vous ordonne de sortir, énuce maître Noteris.  
— Je ne sortirai pas, beugle l'autre. Concert d'insultes, bou- haha, les enchères repré- sentent... franc par franc. Le pre- mier acheteur voit ses espoirs de gentleman-farmer s'envoler, la ferme est, in fine, adjugée à 22 millions au deuxième larron.  
— Je vais porter plainte, lance cet autre notaire bruxellois. Cet- te ferme est un joyau qui mé- rite une large publicité. Il n'y a même pas eu une affiche dans la rue! Elle vaut entre 25 mil- lions au minimum. Ce bien mal vendu, c'est de l'argent qui échappe aux pouvoirs publics... Anathèmes, promesses de pro- ces concluent cette vente sau- vage. Le CPAS demeure par ailleurs, propriétaire d'une tren- taine d'hectares autour de la ferme. La date de mise en vente n'est pas encore précisée...

CHRISTOPHE SCHOUBE

## Le plateau Engeland

Situé au sud d'Uccle, le long de la voie de chemin de fer 26, Hal- vilvord et bordé par le chemin inadmissible même si ce terrain est un jour voué à la construction, d'entreprendre une désertification sans l'élaboration au préalable des zones à protéger.

«Extrait d'une étude de la commission des monuments et sites»

Ce milieu tantôt ouvert tantôt fermé est constitué d'une succession de clairières ceinturées de massifs boisés. On trouve ici une grande quantité de biotopes différents allant du massif forestier aux prairies en passant par toutes les phases de recolonisation forestière. L'intérêt biologique du plateau Engeland tient de la végétation en pleine dynamique de recolonisation qui présente une mosaïque de milieux des plus intéressants. Cet espace dégagé est un milieu "lisière" et présente toutes les étapes de la

## Des lieux d'Uccle

végétation allant du milieu ouvert à la futaie. Cet espace-transition possède toute la richesse biologique attendue, puisque sont présentes les espèces végétales et animales de tous ces milieux juxtaposés. Les échanges possibles entre eux en augmentent aussi le potentiel.

Les clairières sont ceinturées de bosquets d'arbustes et plus particulièrement de Cerisiers tardifs, de Chênes, de Saules, d'Eglantiers et d'Aubépines. Tout cela donne à ce lieu un caractère éminemment champêtre et propice au développement de la faune sauvage. La faune et la flore sont particulièrement diversifiés. A noter la présence du Putois, du Hérisson, de la Chouette hulotte et de l'Épervier. Cet espace, comme l'atteste les sentiers, est parcouru par de nombreux promeneurs. Le lieu est propice à la détente et à la promenade. Il s'agit d'un site au potentiel pédagogique au moins équivalent au Kaunberg.



Soyez vigilants; quand vous entendez une tronçonneuse, tout de suite un numéro de téléphone. Espaces verts: 348.65.17 ou 47. En week-end: police: 348.66.11 Pour la proprete publique versages clandestins: 348.65.08

Extrait du "Canard dichainé du Kaunberg" n° 23 été 1996

LES PAGES DE RODA  
DE BLADZIJDEN VAN RODA



25e anniversaire

Cette saison 1996-1997 marque le 25e anniversaire de notre cercle RODA. Nous le marquerons d'activités évoquant d'autres anniversaires : le 200e de la naissance et le 150e de la mort du général Pierre-Joseph LECHARLIER, héros de 1830 qui avait rêvé de créer à Rhode un complexe industriel et un village (à la Grande Espinette) qui immortaliseraient son nom ! De ce projet mégalomane, il ne reste que la ferme Blaret, dont on risque fort de "fêter" bientôt l'effondrement définitif.

Une conférence, une promenade et une exposition remplaceront ce projet dans le contexte de la vie agitée de ce personnage haut en couleurs et de son temps.

Boekenbeurs

Ter gelegenheid van zijn 35-jarig bestaan organiseert de Hertogelijk Aarschotse Kring voor Heemkunde een Geschied- en Heemkundige Boekenbeurs op 10 november a.s.. De beurs vindt plaats in het parochiecentrum "Vinea", Poortveldenplein 5-7 te Aarschot en is voor het publiek toegankelijk van 10 tot 17 uur.

Exposition annuelle à Trois-Fontaines

Cette année, le Conseil de Trois-Fontaines consacre son exposition à une rétrospective de ses activités : restauration du château dont les origines remontent au début du XIVe siècle, ce qui fait de ses vestiges le plus ancien bâtiment civil de la Région de Bruxelles-Capitale; une vingtaine d'expositions centrées sur la forêt de Soignes et ses environs immédiats.

Sous le titre **Les 1000 facettes de la forêt de Soignes. 20 ans d'expositions à Trois-Fontaines**, des maquettes, objets originaux, tableaux, photos, dessins, cartes, plans... évoqueront le patrimoine monumental, historique et naturel que constitue Soignes et font le point sur les connaissances actuelles qui s'y rapportent.

L'exposition est ouverte du 21 septembre au 24 novembre, les week-ends et jours fériés de 14 à 17 heures. RODA vous en propose la visite guidée par M. Maziers le samedi 28 septembre à 14h30. Rendez-vous sur place, chaussée de Wavre 2241, à Auderghem (à côté du centre sportif de l'A.D.E.P.S.).